



**Lire et
faire lire**

(Lire et faire lire dans l'école en temps périscolaire)



Avenant à la convention précisant les modalités d'interventions

Suite à la signature de la convention en date du.....
Concernant l'établissement situé

ENTRE

Les intervenants bénévoles Lire et faire lire :

Madame, Monsieur

.....

ET

Le représentant de la Collectivité locale, Madame, Monsieur

Le(la) directeur (trice) de l'établissement, Madame, Monsieur.....

accompagné (e) de l'équipe pédagogique

ET

le coordinateur départemental du dispositif Lire et faire lire

Monsieur..Gaël LASSALVETAT , pour la Ligue de l'enseignement de la Dordogne

Il a été décidé de mettre en place le dispositif suivant :

Madame/Monsieur(ou Mesdames/Messieurs)

.....

interviendra (interviendront) du 20.. au 20..

Le (s) de h à h

Le lieu d'intervention des bénévoles est situé :

Le matériel mis à leur disposition est :

En aucun cas le bénévole ne doit être seul dans l'établissement ou intervenir pour un seul enfant.

A l'issue de la séance de lecture, les enfants sont repris en charge par le représentant de la Collectivité locale présent dans les locaux.

Signatures

Pour la Ligue de l'enseignement
Gaël Lassalvetat

Pour l'établissement
son/sa responsable (maire...)

Le directeur(trice)
d'école